

RESTITUTIONS INTERMÉDIAIRES DIAGNOSTIC AGRICOLE

Étude de mise en œuvre du SCoT

Communauté des Communes de la Haute Saintonge

Présentation synthétique sur toute la CDCHS

Lundi 28 Mars 2022

Cittanova : Maurine Lantheaume et Manon Dubreil

CDCHS : David Erb

Présents [33]

Réunion de présentation du diagnostic agricole et du projet alimentaire territorial - 28/30/2022			
Prénom NOM	Domaine d'activité	Commune	email + tél
Colombe GIRARDET	responsable européen LEADER	COCH Saintonge	colombe.girardet@hautsaintonge.org 05 46 48 78 20
Silène Guédon	Délicieuse	COCH Saintonge	silene.guedon@hautsaintonge.org 05 46 05 7 476
ROY Guillaume	Agriculture	Saintonge	roy.guillaume@gmail.com 06 02 93 42 3
Matieu Sébastien	agriculteur viticulteur	ST Agulin	matieu.matiou@orange.fr 06 35 57 44 5
LEA Colozys	conseillère Pro Nouvelle Aquitaine	Saint Jean d'Angély	l.colozys@hautsaintonge.com 06 76 13 92 40
AUBERT Pascale	Animatrice de Terroirs MSA	Terroirs CHARENTAIS	aubert.pascale@charentais.msa.fr 06 79 28 21 23
BELNANTE GABRIEL	TECHNICIEN	Chambre d'Agriculture	06 84 67 67 7
FREDERIC David	Maire	FIATC / JENNIERE	david.fred@orange.fr 06 30 63 27 19
BRANCHAUD Stéphanie	Viticulteur	Ollac	branchaud.ste@orange.fr 06 82 41 77 32
MATTIA 220 Lire	Maire	Bussac Faut	matthias@bussac.fr
BARBERI Tanguy	Maire	Bussac Faut	marquis.dufang@orange.fr

Prénom NOM	Domaine d'activité	Commune	email + tél
MARTIAL FÉDIX	1 ^{er} Adjoint	BEAU	
Charlène Sève	Secrétaire	Tonnac-Berthe	charlene.seve@orange.fr
PARTATE S Paul	Agriculteur	St-Mond-d'Ardennes	partate.paul@orange.fr
Nicolas CITEAU	Agriculteur	Consac	nicolas.citeau@gmail.com
Richard VION	Maire	St-Genès-de-Champagne	richard.vion@orange.fr
Maire NAU	Maire	St-Palais-de-Négrignac	maire.nau@svc-distrie.com 05 46 01 60 08
MATHIAS Yvel	Chargé Conseil Municipal	Sauzon	ymathias@orange.fr
Angèle CHOUVÉ	Volaille	Charente-Maritime	angele.chouve@gmail.com 06 30 83 48 7
Guillaume CHAVAT	Volaille	Charente-Maritime	guillaume.chavat@gmail.com
DOLINA Yvonne	Éleveuse vache	COUX	yvonne.dolina@orange.fr 06 75 55 50 8
CARRÉ JOËL	Retraité	Maire de COUX	
BISOU Bernard	Agriculteur	SOUSHAULINS	bernard.bisou@orange.fr

Prénom NOM	Domaine d'activité	Commune	email + tél
Pascal BOU	Maire	Le-Fouilloux	pascal.bou@le-fouilloux.fr
COUBRÉ JACQUES	Adjoint	St-Thomas-de-Montbrison	
SPIRE GRUGET	Conseillère	Uzillac	
Thierry FOUSSIER	Agriculteur	Cesano	thierry.foussier@gmail.com
Olivia FOURCADE	Agriculteur	Sainte-Blanche	olivia.fourcade@orange.fr 06 20 02 09 05
MATUD Jean-Yves	Développeur	Tours	matud.jean-yves@orange.fr 06 80 65 81 84
GOSWAMY COÛTE	Maire	Tours	gswamy.coute@orange.fr 06 95 32 75 23
Coussin ÉRIC	Agriculteur	Montchaux	eric.coussin@orange.fr 06 09 26 04 57
ERZENABE Sylvie	Exploitante Agricole Régionale à la Mairie	CHARTUZAC	erzenabe.ozenabe@orange.fr 06 76 50 02 33
Beauche Frédéric	Agriculteur	Coussignac	
Toussaint Serge	Maire	Chenailles	tsaint@orange.fr 05 76 43 22 76
GEAT Julien	Chambre Agri	PARVILLON	julien.geat@orange.fr 06 87 84 61 29

Déroulement de l'atelier

1. Introduction par Michel Amblard, élu à la chambre d'agriculture 17, puis par David Erb pour un point sur le SCoT

2. Présentation du diagnostic agricole par Cittànova
3. Temps d'échange autour des enjeux du territoire
4. Présentation du lancement de la démarche de Plan Alimentaire Territorial sur le territoire de la CDCHS

1. Introduction par M. Amblard, David Erb et Cittànova

La présentation est introduite par un rappel de la démarche globale d'étude de mise en œuvre du SCoT et du rôle de chacun, ainsi que l'importance du diagnostic agricole pour celui-ci. Il s'inscrit dans un diagnostic de territoire à l'échelle des espaces de vie tels que définis dans le SCoT, afin d'affiner les perceptions et enjeux de chaque espace de vie. Cette réunion rassemble les différents acteurs du monde agricole afin d'élaborer ensemble un diagnostic au plus près des réalités du territoire.

2. Présentation du diagnostic agricole

La présentation du diagnostic est entrecoupée de remarques et temps d'échange afin de compléter les éléments présentés par le bureau d'étude, voici ce qu'il ressort de ces échanges :

Concernant la production de céréales, qui est en baisse ces 10 dernières années (RPG 2010 à 2020)

Si la production est en baisse, ce n'est pas seulement à cause des conditions climatiques, mais aussi dû au :

- prix qui baisse, aujourd'hui on est revenu aux prix des années 80
- La PAC qui impose d'arrêter certaines cultures, beaucoup de jachères, certaines exploitations sont presque à 100%
- Un modèle viticole qui évolue : avant, les viticulteurs avaient en plus de leurs parcelles agricoles, quelques parcelles dédiées aux céréales. Aujourd'hui, cela n'est plus rentable et on abandonne donc ces activités pour se concentrer sur la viticulture. On obtient une monoculture forte sur le territoire.

Concernant l'attractivité de la viticulture pour les chefs d'exploitation de moins de 40 ans :

Une rémunération est plus facile et plus importante sur les parcelles viticoles, et donc, on ne constate pas une attractivité de ce type de culture, mais plutôt la contrainte économique qui pousse à faire de la viticulture. Cela s'inscrit dans la déprise agricole générale de ces dernières années.

La viabilité économique est plus facile à atteindre en viticulture qu'avec d'autres types de culture.

Concernant les reprises d'exploitations :

Normalement, la SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) a mis en place un outil de régulation qui permet de favoriser la reprise des exploitations par des petites entreprises et les jeunes. "On a appris ça à l'école, mais aujourd'hui c'est peu appliqué"

Concernant la viabilité économique des plus grosses exploitations :

Économie d'échelle : c'est plus facile de se mettre au norme sur de grosses exploitations, et de payer les charges. Un problème aussi de soutien des banques. Il serait intéressant de voir à une échelle plus zoomée, la concentration des grosses exploitations.

Ce ne sont pas seulement les exploitations qui grossissent mais aussi le matériel : exemple des voiries, avec les chicanes, c'est de plus en plus difficile de se déplacer et de traverser les bourgs, alors que la réglementation leur autorise 3.50m

Concernant l'agriculture biologique :

Des enjeux aussi concernant la qualité de l'eau, notamment par rapport à l'emploi des produits phytosanitaires. "Moi les produits les plus forts que j'utilise, ils sont bio". Débat sur la présence de cuivre dans les produits de traitement, qui n'est pas mauvais pour la qualité de l'eau car ne migre pas, mais rend le sol stérile à forte dose (aujourd'hui ces doses sont travaillées sur de plus petits dosages). L'agriculture dépend pleinement des modes de consommation et de la santé économique du territoire.

Concernant la ressource en eau :

Des zones tampons pourraient être réalisées entre les surfaces urbanisées et les zones agricoles pour récupérer les eaux usées et les réutiliser pour l'irrigation. Il y a une attention particulière à avoir concernant la pollution au nitrate.

"On ne manque pas d'eau dans le département, elle est juste mal répartie (temps et espace)"

Concernant la sylviculture :

Aujourd'hui, on a plusieurs types de forêts :

- Les forêts de pins maritimes, avec une rotation de 30 à 40 ans, et des coupes rases, qui sont bien des terres cultivées

- Les forêts plus traditionnelles variées, avec des chênes... qui depuis une dizaine d'année subissent elles aussi des coupes rases et on observe des trouées dues à l'alimentation des chaudières à bois des collectivités

Un code forestier qui est déjà protecteur de la forêt contre les coupes : il faut une autorisation pour couper plus d'1Ha, et un zonage EBC qui peut intervenir sur les espaces plus petits afin de protéger la forêt.

Concernant les conflits de voisinage :

"Si l'agriculture vous gêne, passez votre chemin" - Élu de la CDCHS

"Aujourd'hui il y a énormément de conflits de voisinage qui finissent au tribunal" G. Belmonte - technicien à la Chambre d'Agriculture 17

Concernant la formation :

La SAFER (avec la CC Grand Cognac, la MSA et la Chambre d'Agriculture) ont recensé toutes les parcelles de moins de 20 ares sur la CC, pour les mobiliser dans un projet alimentaire, et dans des objectifs aussi d'aide à la transmission, l'installation et la formation.

Il est nécessaire d'accompagner les jeunes agriculteurs et les personnes qui souhaitent se lancer. Il y a une nécessité d'accroître la transmission, l'offre de formation et les aides financières et techniques à l'installation

Concernant les énergies renouvelables :

La méthanisation ne semble pas adaptée au territoire étant donné que les éleveurs sont de moins en moins nombreux, il en reste très peu aujourd'hui. Le photovoltaïque occupe des surfaces très importantes, notamment de la surface agricole (exemple du Lot-et-Garonne et des Landes). "Pourquoi faire du photovoltaïque au sol alors qu'il y a énormément de bâtiments qui peuvent en accueillir (bâtiments agricoles, équipements publics, grandes surfaces commerciales ou industrielles) ?"

L'agrivoltaïsme est un sujet délicat.

Concernant la viabilité économique et la diversification des pratiques

Aujourd'hui le maître mot de l'agriculture c'est : "Vivre de son travail" et "pérenniser son entreprise"

Un contexte géopolitique qui impose de se questionner sur l'alimentation du territoire "le but c'est de nourrir les gens", ce qui permettra aussi de développer les emplois.

Une transformation de la culture : des agriculteurs qui deviennent transformateurs, séparent leurs entreprises et veulent donc construire de nouveaux bâtiments qui n'ont pas forcément de vocation agricole. Quelle est la définition de l'agriculture ? Quel statut pour les exploitations qui cultivent et transforment ?

Sur le territoire, l'agriculture évolue très rapidement : un impact carbone à réfléchir notamment par rapport aux chais de stockage, qui aujourd'hui sont plutôt délocalisés sur cognac, mais qu'il serait plus intéressant de garder sur le territoire de la CDCHS (moins de transports, plus d'emplois sur le territoire, et une économie locale qui en bénéficie). D'autant plus que ces chais ont une certaine zone de sécurité à respecter autour, qui serait moins importante à proximité des exploitations qu'en zone d'activité.

Il y a une nécessité de recenser les bâtiments agricoles par typologie et d'adapter les règlements des documents d'urbanisme en fonction des activités qui s'y trouvent. Les règlements des documents d'urbanisme doivent permettre l'implantation de bâtiments de transformation à proximité des exploitations et aussi de bâtiments dédiés à l'agri-tourisme.

Notes en plus :

Le zonage Natura 2000 à prendre en compte.

Les animaux sauvages (chevreuils, sangliers) ont aussi un impact sur l'agriculture

Les ZNT Zones de Non Traitement

3. Temps d'échange sur les enjeux du monde agricole

La présentation se termine sur un temps d'échange sur les enjeux proposés par le bureau d'étude. Voici une liste mise à jour de ceux-ci avec les différents commentaires : (en noir ce qui était déjà présent, en vert les ajouts ou modifications)

Conserver une activité agricole et permettre son développement

- Préserver toutes les exploitations qui existent sur le territoire

- Valoriser la diversification des cultures afin de rendre le territoire plus résistant au changement climatique et répondre aux enjeux alimentaires

- Permettre le développement des bâtiments de diversification (commercialisation, agritourisme, énergies solaires) ou de transformation (distillerie, industrie)

- Identifier les différentes typologies d'exploitations et les qualifier afin d'anticiper leurs besoins dans les documents d'urbanisme
- Penser l'implantation des parcelles agricoles en parallèle des enveloppes urbaine (zone tampon, éviter les conflits de voisinage)
- Sensibiliser la population aux pratiques agricoles afin d'éviter les incompréhensions (traitement, nuisances sonores, ...)
- Développer des outils de communication entre les agriculteurs et leurs voisins
- Conforter la transition écologique des pratiques agricoles (Bio, HVE, Haies...)
- Penser la remobilisation ou le changement de destination des sièges d'exploitations au coeur des centre-bourgs
- Mettre en place des solutions pour palier au manque de main d'oeuvre
- Penser la réutilisation des prairies impliquée par la baisse du nombre d'éleveurs
- Limiter les impacts de la sylviculture et de l'exploitation forestière sur le paysage et la biodiversité
- Mettre en place ou conforter l'accompagnement de la transmission, de l'installation et de la formation sur le territoire de la CDCHS
- Reconquérir la qualité de l'eau
- Penser la gestion de l'eau sur le territoire (comment la répartir dans l'espace et dans le temps)

4. Présentation du PAT

Fabienne Dugas Raveneau présente le lancement de la démarche de PAT.